



Assemblée générale

Distr. générale
24 octobre 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 147 de l'ordre du jour

Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

Budget de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	4
A. Vue d'ensemble	4
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui à la Force	6
C. Coopération entre les missions de la région	9
D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays	9
E. Cadre de budgétisation axée sur les résultats	9
II. Ressources financières	28
A. Vue d'ensemble	28
B. Contributions non budgétisées	29
C. Gains d'efficacité	29
D. Taux de vacance	29
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	30
F. Formation	30
G. Services de détection des mines et de déminage	31
H. Projets à effet rapide	32



III. Analyse des ressources nécessaires	33
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	37
Annexes	
I. Définitions	38
II. Organigrammes	40
Carte	43

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) pour la période allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, dont le montant s'élève à 180 691 900 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 135 observateurs militaires, 4 065 militaires, 50 membres de la Police des Nations Unies, 97 agents recrutés sur le plan international, 60 agents recrutés sur le plan national et 20 Volontaires des Nations Unies.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et l'objectif de la Force sont expliqués dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante « sécurité et gouvernance dans la zone d'Abyei » et composante « appui »). Les effectifs de la mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Force.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses prévues (2011/12)</i>
Militaires et personnel de police	85 477,1
Personnel civil	13 871,1
Dépenses opérationnelles	81 343,7
	1 8 0
	6 9 1
Montant brut	, 9
	1
	3
	6
	3
Recettes provenant des contributions du personnel	,8
	1 7 9
	3 2 8
Montant net	, 1
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	-
Total	1 8

0
6
9
1
9

Ressources humaines^a

	<i>Effectif autorisé/ proposé^a</i>	<i>Effectif réel 21 sept. 2011</i>	<i>Effectif prévu</i>		
			<i>31 déc. 2011</i>	<i>31 mars 2012</i>	<i>30 juin 2012</i>
Observateurs militaires	135	20	95	116	135
Contingents	4 065	1 743	2 764	3 767	4 065
Police des Nations Unies	50	0	40	50	50
Personnel recruté sur le plan international	97	19	85	94	97
Personnel recruté sur le plan national ^b	60	0	36	49	60
Volontaires des Nations Unies	20	1	15	20	20

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé/proposé.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Par sa résolution 1990 (2011), le Conseil de sécurité a créé la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et décidé qu'elle serait dotée d'un effectif maximum comprenant 4 200 militaires, 50 policiers et un personnel civil d'appui correspondant.

2. La Force a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de faciliter la mise en œuvre de l'Accord conclu le 20 juin 2011 entre le Gouvernement soudanais et l'Armée populaire de libération du Soudan concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei, de permettre les retours, d'assurer la protection des civils et de favoriser l'administration pacifique de la zone d'Abyei.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Force contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante « sécurité et gouvernance de la zone d'Abyei » et composante « appui »), qui découlent du mandat de la Force.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Force, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la FISNUA ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force. La variation des effectifs est analysée au niveau de chaque composante.

5. La FISNUA sera dirigée par un chef de mission ayant rang de sous-secrétaire général, qui assumera également les fonctions de commandant de la Force. Elle aura une structure de zone décentralisée, comportant un quartier général dans la ville d'Abyei et 10 bases opérationnelles de compagnie réparties dans la région. Le commandant adjoint de la Force, le Chef de l'appui à la mission, le conseiller principal, le chef d'état-major de la Force, le conseiller principal pour les questions de police, le conseiller en chef pour la sécurité et les deux bureaux de liaison à Djouba et Khartoum, dirigés par deux officiers supérieurs, rendront compte au Chef de mission.

6. La Force établira son quartier général dans la ville d'Abyei et mettra sur pied trois bataillons d'infanterie soutenus par deux compagnies de chars, deux batteries d'artillerie et les unités de soutien correspondantes, notamment une escadrille, une unité autonome multirôle de soutien logistique, une installation médicale de niveau II, une compagnie du génie dotée de capacités de forage, une force d'intervention rapide et une équipe de déminage. L'équipe de déminage militaire sera secondée par une composante assurant la coordination opérationnelle, ainsi que par des équipes chargées de la vérification des routes et du repérage et de la neutralisation des engins explosifs, qui seront fournies par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, avec l'aide du Service de la lutte antimines des Nations Unies.

7. Le quartier général sera le principal interlocuteur des organes conjoints prévus par l'Accord du 20 juin 2011, à savoir l'Administration de la zone d'Abyei, le

Comité mixte de contrôle d'Abyei et le Service de police d'Abyei. Les 11 bases opérationnelles de compagnie (comprenant trois bases opérationnelles transférées de l'ancienne Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) et huit nouveaux sites devant être construits), qui auront une capacité suffisante pour assurer au moins deux patrouilles indépendantes simultanément, seront situées à Abyei, Agok, Athony, Diffra, Dumboloya, Goli, Noong, Soheib, Tajalei, Um Khaer et Um Khariet. Elles seront établies en fonction des besoins militaires en matière de surveillance et de vérification. Des bases opérationnelles temporaires et des postes de contrôle, permanents ou non, pourront aussi être mis en place pour faire face à de nouvelles menaces.

8. La composante police, qui comprendra des effectifs fournis par plusieurs pays fournisseurs de forces de police, s'organisera en trois unités. La première sera chargée de vérifier les qualifications des candidats policiers, de sélectionner et de recruter les membres du Service de police d'Abyei, la deuxième sera principalement chargée de la formation et du perfectionnement et la troisième (la plus nombreuse) assurera le soutien opérationnel. La composante opérationnelle sera basée à Abyei, Agok et autres lieux de déploiement du Service de police d'Abyei.

9. Le personnel civil opérationnel de la FISNUA se composera uniquement de membres dont les fonctions sont absolument indispensables à l'exécution du mandat de la Force, à savoir l'appui au commandant de la Force et la liaison avec l'Administration de la zone d'Abyei, les parties à l'Accord du 20 juin, les communautés locales et les agents humanitaires, ou qui exercent des fonctions de direction et d'organisation, notamment la planification et l'établissement de rapports. La sécurité civile sera assurée par 16 agents recrutés sur le plan international et national répartis entre les 11 bases.

10. Dans sa résolution 65/257 B, l'Assemblée générale a ouvert et mis en recouvrement un montant de 482 460 550 dollars, destiné à financer le fonctionnement de la MINUS pour la période de six mois allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2011. Elle a aussi autorisé le Secrétaire général à utiliser les ressources approuvées pour la Mission au titre de la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2011 pour engager des dépenses se rapportant à la FISNUA et à toutes les autres missions que le Conseil de sécurité établirait avant le 31 décembre 2011 afin d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord de paix global. Enfin, elle a noté que, comme il l'a indiqué dans sa résolution 1978 (2011), le Conseil de sécurité comptait établir une mission qui viendrait succéder à la MINUS et autorisé le Secrétaire général à utiliser les ressources approuvées pour la Mission pour engager des dépenses au titre de cette mission pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2011.

11. Le Conseil de sécurité, dans ses résolutions 1990 (2011) et 1996 (2011), a décidé de créer la FISNUA et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), respectivement. Suite à ces résolutions et en application de la résolution 65/257 B de l'Assemblée générale sur le financement de la MINUS, des autorisations d'engagement de dépenses se chiffrant respectivement à 277 915 150 dollars et 93 452 600 dollars ont été accordées pour le déploiement de la MINUSS et de la FISNUA, le solde des crédits ouverts, d'un montant de 111 092 800 dollars, servant à financer le retrait de la MINUS. Sur les 482 460 550 dollars mis en recouvrement auprès des États Membres en application de la résolution 65/257 B de l'Assemblée, des montants de 137 532 000 dollars et 277 915 150 dollars seront versés, respectivement, au compte spécial pour la MINUS au compte spécial pour la

MINUSS, le solde, d'un montant de 67 013 400 dollars, étant versé au compte spécial pour la FISNUA.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui à la Force

12. Alors que la période de transition prévue par l'Accord de paix global touche à sa fin, la question du statut d'Abyei, zone pétrolifère à la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud, n'est toujours pas réglée. Le renforcement de l'appareil militaire des Forces armées soudanaises et de l'Armée populaire de libération du Soudan depuis le début de 2011 a atteint son comble le 20 mai 2011 avec une offensive majeure des Forces armées soudanaises qui a entraîné un exode des populations vers Agok et l'autre côté de la frontière avec le Soudan du Sud, et causé partout des pillages et des destructions.

13. Le 20 juin 2011, avec l'aide du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan ont signé l'Accord concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei. L'Accord prévoit le retrait total des forces armées, la démilitarisation complète de la zone d'Abyei et le déploiement d'une force de sécurité intérimaire de 4 200 hommes une fois obtenue l'autorisation du Conseil de sécurité. Il prévoit en outre la création d'une Administration de la zone d'Abyei, codirigée par un administrateur principal nommé par le Mouvement populaire de libération du Soudan et par un adjoint désigné par le Gouvernement soudanais, d'un Comité mixte de contrôle d'Abyei, chargé de superviser et de promouvoir la sécurité et la stabilité, et d'un Service de police d'Abyei.

14. Dans sa résolution 1990 (2011), le Conseil de sécurité a décidé que la FISNUA aurait notamment pour mandat de : contrôler et vérifier le redéploiement de toutes les forces armées soudanaises à l'extérieur de la zone d'Abyei, conformément à l'Accord du 20 juin; siéger aux organes compétents de la zone d'Abyei tels que définis par l'Accord; fournir une aide et des conseils techniques en matière de déminage; faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et la libre circulation du personnel humanitaire en coordination avec les organes compétents de la zone d'Abyei; renforcer les capacités du Service de police d'Abyei en lui fournissant un appui, notamment en matière de formation de personnel, et assurer la coordination avec le Service de police d'Abyei dans le domaine du maintien de l'ordre; et, en cas de nécessité, et en coopération avec le Service de police d'Abyei, assurer la sécurité de l'infrastructure pétrolière dans la zone d'Abyei. Agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, il a aussi autorisé la FISNUA à : protéger le personnel, les locaux, les installations et le matériel des Nations Unies; veiller à la sécurité et à la libre circulation du personnel des Nations Unies, des agents humanitaires et des membres du Comité mixte des observateurs militaires et des équipes mixtes d'observateurs militaires créés en vertu de l'Accord du 20 juin; protéger les civils dans la zone d'Abyei contre toute menace imminente de violences physiques; protéger la zone contre toutes incursions d'éléments non autorisés et y assurer la sécurité.

15. Le contingent militaire de 4 200 hommes comprendra 116 officiers d'état-major et 135 observateurs militaires. Tout le personnel militaire, à l'exception de quelques officiers d'état-major et observateurs militaires, sera fourni par l'Éthiopie.

La composante police sera constituée d'agents envoyés par différents pays fournisseurs de forces de police.

16. La phase de déploiement initial s'est achevée en août 2011. Le personnel de police sera quant à lui déployé au moment de la création du Service de police d'Abeyi, à l'exception de la petite équipe qui sera envoyée au préalable, dans le cadre d'une mission préparatoire à des fins de planification.

17. Pendant la phase initiale de ses opérations, les premiers objectifs de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abeyi seront les suivants : a) établir une forte présence pour renforcer la sécurité; b) observer et vérifier le retrait des Forces armées soudanaises et de l'Armée populaire de libération du Soudan ou de ce qui lui a succédé dans la zone d'Abeyi; c) nouer des relations avec les organes compétents de la zone d'Abeyi; d) renforcer les capacités du nouveau Service de police d'Abeyi; et e) lutter contre le danger que représentent les mines et les munitions non explosées. Ces activités devraient contribuer à créer un climat propice au retour spontané des 113 000 personnes déplacées, à l'acheminement de l'aide humanitaire et à la libre circulation du personnel humanitaire. La stabilisation d'Abeyi renforcera la confiance entre les parties à l'Accord du 20 juin, favorisant l'instauration d'un climat propice aux négociations politiques relatives au statut final d'Abeyi et aux autres questions en suspens.

18. On table sur le fait que les parties ont la volonté de mettre en œuvre l'Accord du 20 juin et que la Force pourra opérer dans les conditions lui permettant d'exécuter son mandat. La bonne exécution du mandat dépendra aussi du déploiement de la Force, de l'envoi de personnel civil d'appui, de l'octroi des visas et autorisations nécessaires par le Gouvernement soudanais, et de la rapidité avec laquelle des installations répondant aux normes de sécurité des Nations Unies seront construites.

19. Il faut par ailleurs s'attendre à ce que les conditions de sécurité restent précaires à l'approche de la saison des migrations, compte tenu des litiges qui opposent les communautés Ngok Dinka et Misseriya concernant l'utilisation et la propriété du sol et de la présence de nombreuses armes. Le nouveau Service de police d'Abeyi aura vraisemblablement besoin d'un peu de temps pour être pleinement opérationnel, et sera tributaire de la mise en place de l'Administration de la zone d'Abeyi prévue dans l'Accord du 20 juin. Un désaccord concernant la nomination de l'Administrateur principal a retardé la mise en œuvre de l'Accord, malgré le déploiement rapide des contingents des Nations Unies à Abeyi. Les pillages et les destructions considérables auxquels ont donné lieu les combats de mai 2011 auront une incidence sur les conditions de sécurité et le flux des retours, et demanderont d'importants efforts de réconciliation entre communautés, d'autant qu'il n'existe pas de mécanismes officiels d'indemnisation. La pollution par les mines et les restes explosifs de guerre du fait des récentes hostilités et la difficulté de mener des activités de déminage, comme l'a montré l'expérience passée, constituent également une menace pour les civils et les agents humanitaires et vont peser sur les opérations de la Force. On ne peut guère s'attendre à des retours massifs avant le retrait des forces armées, la mise en place d'une administration opérationnelle et le règlement de la question des risques liés aux mines.

20. Les discussions sur le statut final d'Abeyi sont susceptibles de rester extrêmement tendues à l'intérieur de la zone ainsi qu'entre le Soudan et le Soudan du Sud. L'Accord du 20 juin engage les parties à examiner les propositions du

Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine en vue d'un règlement pacifique sur le statut final d'Abyei, mais les négociations s'annoncent difficiles, en raison notamment du large éventail de questions que les deux gouvernements n'ont pas encore abordées. Bien que la Force soit appelée à collaborer étroitement avec les parties, l'Administration de la zone d'Abyei et le Comité mixte de contrôle d'Abyei, et à travailler en liaison avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud ainsi qu'avec le Groupe de mise en œuvre, la mission n'a pas de mandat en ce qui concerne le processus politique.

21. S'agissant du personnel militaire, le calendrier de déploiement du contingent militaire et de la composante police tient compte d'un abattement de 15 % pour délais de déploiement, en plus de l'échelonnement prévu. Pour ce qui est du personnel civil, il est proposé de créer 177 postes au total, dont 97 seront pourvus par du personnel recruté sur le plan international, 60 par du personnel recruté sur le plan national et 20 par des Volontaires des Nations Unies. Les prévisions de dépenses au titre des effectifs civils ont été calculées sur la base d'un taux de vacance de 20 % pour le personnel recruté sur le plan international, de 15 % pour le personnel recruté sur le plan national et de 20 % pour les Volontaires des Nations Unies, en plus des facteurs liés au déploiement échelonné.

22. La mission sera déployée sur 15 sites, dont 4 seront repris de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS); le personnel d'appui de la Force sera hébergé à Entebbe; des bureaux de liaison seront situés à Khartoum et à Djouba; les 8 autres sites sont à construire. Compte tenu de l'urgence, la construction devrait commencer sur trois des sites pendant l'exercice 2011/12. Les crédits nécessaires à la construction de camps sur les cinq autres sites seront demandés dans le projet de budget pour l'exercice 2012/13. Il est prévu que le personnel de la Police des Nations Unies, les fonctionnaires civils recrutés sur le plan international et les Volontaires des Nations Unies seront hébergés dans les mêmes locaux que le personnel militaire.

23. Le déploiement du matériel appartenant aux contingents se fera par voie terrestre depuis Addis-Abeba jusqu'à Abyei, puis jusqu'aux sites de la mission; les contingents seront d'abord acheminés à Kadugli par voie aérienne, puis déployés dans la zone de la mission par voie terrestre et aérienne.

24. Les principaux actifs de la mission seront transférés de la MINUS. Les achats de véhicules, de matériel informatique et de communications, de matériel médical et autre seront donc peu importants.

25. L'appui aérien à la Force sera assuré au moyen du matériel appartenant aux contingents, de matériel loué localement par l'ONU et de moyens aériens régionaux partagés. Les moyens aériens serviront aussi bien pour les évacuations sanitaires primaires que pour le commandement et la liaison, la mise en place et le retrait de patrouilles militaires, l'observation, le réapprovisionnement et le transport. Ils devraient être constitués d'un avion DASH, d'un hélicoptère lourd de type Mi-26 partagé avec la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), l'Opération hybride UA/ONU au Darfour (MINUAD) et la Force intérimaire, de deux hélicoptères de manœuvre et de deux hélicoptères tactiques se trouvant à Abyei.

26. Il n'est prévu de fournir aucun appui conséquent en matière d'infrastructure aux autorités gouvernementales (bureaux de l'État ou bureaux de pays, postes de police, prisons, matériel divers), et aucun crédit n'est demandé à cet effet.

C. Coopération entre les missions de la région

27. Bien que son mandat et ses activités soient distincts de ceux de la MINUSS, la Force s'appuiera largement sur les dispositifs logistiques existants et sur les structures d'appui de la MINUSS, ce qui lui permettra de réduire considérablement sa présence initiale sur le terrain.

D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays

28. Compte tenu de la petite taille de la composante civile de la Force, une solide coordination entre civils et militaires sera essentielle pour appuyer l'acheminement de l'aide humanitaire et assurer la sécurité et la liberté de mouvement du personnel humanitaire, ainsi que pour tirer le meilleur parti des synergies entre, d'une part, les fonctions exercées par la composante militaire et la composante police en matière de protection physique des civils, et d'autre part, celles des fonds, programmes et institutions des Nations Unies opérant à Abyei. La Force coordonnera donc ses activités avec celles des fonds, programmes et institutions, ainsi qu'avec celles des organisations non gouvernementales nationales et internationales et des donateurs bilatéraux dans le cadre d'une structure de coordination entre civils et militaires, avec l'appui des agents humanitaires présents dans la ville d'Abyei. Pour ces questions, le principal interlocuteur de la Force sera le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

29. Dans sa résolution 1990 (2011), le Conseil de sécurité a demandé au Secrétaire général de veiller à ce que le respect des droits de l'homme fasse l'objet d'un suivi sérieux et de lui en rendre compte dans les rapports qu'il lui présente. Cette tâche sera exécutée par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. La Force travaillera en coordination avec les organisations des droits de l'homme présentes localement sur les questions relevant de son mandat, notamment la protection des civils, et fournira un appui logistique au personnel chargé des droits de l'homme.

30. Les organisations humanitaires continueront de négocier avec les autorités soudanaises et avec celles du Soudan du Sud pour faire en sorte que, dans toute la mesure possible, une assistance soit prodiguée aux populations en détresse dans la région. Actuellement, les personnes qui ont fui le conflit à Abyei se trouvant pour la plupart dans le Soudan du Sud, elles continuent d'y recevoir une aide et ne retourneront probablement pas chez elles avant la fin de la saison des pluies, ni, en tout état de cause, avant que les Forces armées soudanaises ne se soient totalement retirées d'Abyei et que le déminage de la région ne soit achevé.

E. Cadre de budgétisation axée sur les résultats

Direction exécutive et administration

31. La Direction exécutive et l'administration d'ensemble de la mission seront assurées par le Chef de la Mission/commandant de la Force et ses collaborateurs directs.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile				
Bureau du commandant de la Force	1	–	1	–	1	3	1	–	4
Bureau du commandant adjoint de la Force	–	1	–	–	1	2	–	–	2
Bureau de liaison	–	–	2	–	–	2	2	–	4
Bureau du chef d'état-major de la Force	–	1	–	–	–	1	–	–	1
Bureau de l'Administrateur général	–	1	2	2	2	7	1	–	8
Nombre total de postes proposés	1	3	5	2	4	15	4	–	19

^a Personnel des services généraux recruté sur le plan national.

Bureau du commandant de la Force

32. Le Chef de la Mission, qui a rang de sous-secrétaire général, est chargé de l'exécution du mandat de la Force et de l'administration d'ensemble de la mission. Il exerce également les fonctions de coordonnateur de secteur (sécurité) pour la mission. Il est aussi commandant de la Force et, à ce titre, dirige les opérations du contingent, s'agissant notamment des services de sécurité, de la protection du personnel, des locaux, des installations et du matériel des Nations Unies ainsi que des civils se trouvant sous la menace imminente d'actes de violence; il a aussi pour tâche de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et la libre circulation du personnel humanitaire, de protéger la région contre toutes incursions et d'assurer la sécurité des infrastructures pétrolières. Il est épaulé par un assistant spécial (P-4), un assistant personnel (Service mobile) et un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Bureau du commandant adjoint de la Force

33. Le commandant adjoint de la Force seconde le Chef de la Mission et assure son intérim lorsque celui-ci n'est pas dans la zone de la mission. Il est épaulé par un assistant administratif (Service mobile).

Bureau de liaison

34. Afin d'assurer une liaison permanente avec le Gouvernement soudanais et celui du Soudan du Sud, des bureaux de liaison seront installés à Khartoum et à Djouba, chacun d'eux étant dirigé par un officier supérieur de la composante militaire, et bénéficiant de l'appui d'un officier de liaison (P-4) et d'un agent des services généraux recruté sur le plan national. L'officier de liaison consulte le Gouvernement soudanais et celui du Soudan du Sud au sujet du déploiement et des opérations de la mission, ainsi que de l'accord sur le statut de la Force, les autorisations, les visas et autres questions administratives. En tant que représentant civil de la mission, il procède à l'échange d'information et organise des visites de haut niveau dans la zone de la mission.

Bureau du chef d'état-major de la Force

35. Le chef d'état-major de la Force (D-1), qui relève directement du commandant de la Force, dirige, supervise et coordonne les activités des neuf sections militaires au quartier général de la Force en ce qui concerne les opérations courantes multidimensionnelles. Il est aussi chargé d'élaborer et de publier les procédures opérationnelles permanentes, les instructions, les plans, les directives et les politiques destinés au quartier général. Il coordonne les réunions d'information au quartier général et tient le commandant de la Force informé de la progression des opérations militaires. Il est aussi chargé de coordonner l'ensemble des questions ayant trait à la planification stratégique, aux opérations, à la gestion du personnel, à la gestion de l'information et à la coopération entre civils et militaires, ainsi que les autres questions intersectorielles touchant la Force, les autres organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales.

Bureau de l'Administrateur général

36. L'Administrateur général (D-1) exerce les fonctions de premier conseiller du Chef de la Mission pour les questions stratégiques afférentes à la mise en œuvre du mandat et aux relations avec les intervenants extérieurs. Il tient des consultations, au nom du Chef de la Mission, avec le Gouvernement soudanais et celui du Soudan du Sud, avec l'Administration de la zone d'Abyei et avec le Comité mixte de contrôle d'Abyei, en vue de la mise en œuvre de l'Accord du 20 juin concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei. Il est secondé par un administrateur de programme (P-3). Le personnel du Bureau de l'Administrateur général comprend un coordonnateur (P-4) chargé de l'ensemble de la coordination à l'échelle de la mission, notamment en ce qui concerne la mise au point de la planification des missions, l'élaboration des cadres de budgétisation axée sur les résultats, les questions de personnel, les affaires juridiques et les questions de déontologie et de discipline; un informateur sur l'évolution de la situation (P-4) chargé d'établir les rapports destinés au Conseil de sécurité, de gérer l'information reçue chaque jour des bureaux de secteur et du Siège de l'ONU, de suivre les médias et l'évolution de la situation humanitaire; un informateur sur l'évolution de la situation (P-3), qui assure le suivi des médias et de l'évolution de la situation humanitaire, et communique chaque jour une synthèse technique de la situation dans la zone d'Abyei; un assistant du protocole (Service mobile) chargé de toutes les questions relevant du protocole, notamment les visites de hautes personnalités et les relations avec l'Administration de la zone d'Abyei; et deux assistants administratifs (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national).

Composante 1 : sécurité et gouvernance dans la zone d'Abyei

37. Après le retrait des forces armées soudanaises, de l'Armée populaire de libération du Soudan et d'autres forces armées, la FISNUA sera la seule présence militaire à Abyei. Afin de surveiller les opérations de démilitarisation, de contrer les menaces, de suivre l'évolution de la situation, d'instaurer la confiance et d'aider à la création de conditions propices à la sûreté et à la sécurité des opérations humanitaires, la FISNUA mènera des opérations mobiles et statiques, effectuera des patrouilles diurnes et nocturnes et fournira des escortes à la demande. S'il y a lieu, la mission assurera la sécurité des infrastructures pétrolières, en coopération avec le service de police d'Abyei. Pendant la saison sèche, la mission consacrera des

ressources supplémentaires aux zones les plus importantes pour assurer la sécurité de la migration saisonnière. En vue d'appuyer l'application des aspects relatifs à la sécurité de l'Accord du 20 juin, elle assistera les travaux de la Commission mixte d'observateurs militaires, présidée par le commandant de la Force, et des équipes mixtes d'observateurs militaires.

38. Pour contribuer à assurer la sécurité, l'aide humanitaire, la liberté de mouvement et la protection des civils en danger immédiat, le Service de lutte antimines (SLAM), avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et en collaboration avec la FISNUA, effectuera des opérations de déminage humanitaire d'urgence. Non seulement les risques de mort ou de blessures dues aux mines ou aux restes explosifs de guerre seront réduits mais les retours volontaires seront encouragés. Pendant les six premiers mois, les opérations de lutte antimines seront surtout consacrées à répertorier les zones dangereuses, enlever et détruire les mines et les restes explosifs de guerre, former le personnel des Nations Unies aux risques encourus, gérer et coordonner les données et contrôler l'assurance qualité.

39. Pour appuyer le mandat de la FISNUA qui porte, entre autres, sur le renforcement des capacités du service de police d'Abyei, la composante police apportera son aide à la création de celui-ci, en coordination avec le Comité mixte de contrôle d'Abyei; élaborera des critères pour la sélection et le recrutement de personnel; fournira des services de formation et de tutorat et mobilisera le soutien des donateurs. Afin de renforcer la confiance que porte la communauté locale à la sécurité, la composante aidera également à l'élaboration de plans et procédures opérationnels portant sur les questions de migration, du nomadisme, du vol de bétail, de la protection des infrastructures pétrolières et de la promotion de la femme, et elle fournira des conseils et une aide pour l'application d'une stratégie locale destinée à améliorer les relations entre le public et la police. La composante coordonnera également son action avec celle du service de police d'Abyei pour appuyer des améliorations complémentaires apportées au système pénitentiaire, de sorte que l'accroissement de la présence policière ne conduise pas à une surpopulation des prisons locales.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

1.1 Fournir des services de sécurité pour faire reculer la violence; assurer la protection des civils en situation de menace immédiate et permettre les retours volontaires en toute sécurité; garantir la fourniture d'une assistance humanitaire et une migration pacifique

1.1.1 Retour volontaire d'une majorité des 113 000 personnes déplacées vers leurs lieux d'origine

1.1.2 Diminution du nombre de victimes civiles, de blessures ou de cas de violences sexistes résultant d'attaques armées

1.1.3 Aucune attaque commise contre le personnel humanitaire

1.1.4 Aucun cas de violences intercommunautaires signalé pendant la migration

1.1.5 Diminution du nombre des pertes suite à des accidents causés par des mines et des restes explosifs de guerre

Produits

- 274 500 jours de patrouille dans des zones prioritaires pour les sécuriser, vérifier le redéploiement et empêcher les incursions (30 soldats par patrouille x 25 patrouilles par jour x 366 jours)
- 50 patrouilles d'observateurs militaires des Nations Unies pour assurer la coordination avec les communautés et les autorités locales et surveiller les mouvements à la frontière d'Abyei
- 87 840 jours de patrouille pour fournir une sécurité statique aux infrastructures pétrolières de la zone de Diffra (30 soldats par patrouille x 8 patrouilles par jour x 366 jours)
- 2 160 heures de vol pour observer la démilitarisation des groupes armés et enquête sur les incidents (1,47 heure par hélicoptère par jour x 4 hélicoptères x 366 jours)
- Inspection de 450 km de route potentiellement pollués par des mines et des restes explosifs de guerre à la suite du récent conflit
- Déminage de 90 km de route potentiellement pollués par des mines et des restes explosifs de guerre à la suite du récent conflit
- Fourniture de conseils à l'Administration de la zone d'Abyei et au Comité mixte de contrôle d'Abyei grâce à des bilans mensuels ou à la demande, pour déterminer les priorités et les besoins opérationnels pour le levé des zones dangereuses, l'enlèvement et le marquage des mines et des restes explosifs de guerre; sensibilisation aux risques, pour faciliter les retours des personnes déplacées; et protection et garantie de la liberté de mouvement du personnel militaire et des populations locales
- Contacts quotidiens et hebdomadaires avec les autorités locales, les représentants des populations locales, les associations civiques et les groupes de femmes pour analyser les menaces, apporter une solution aux problèmes de sécurité, résoudre les conflits et instaurer la confiance
- Conseils aux Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud, à l'Administration de la zone d'Abyei, au Comité mixte de contrôle d'Abyei, aux pays fournissant des contingents ou du personnel de police lors de réunions mensuelles pour veiller à une meilleure compréhension du mandat, du rôle et des activités de la FISNUA et résoudre les problèmes de sécurité
- Contacts réguliers avec la communauté humanitaire grâce à une structure de coordination mixte civile et militaire pour partager des informations sur les menaces pesant sur les civils; approfondissement des préoccupations en matière de protection et élaboration de plans de protection coordonnés
- Aide à la mise en œuvre des aspects militaires de l'Accord du 20 juin concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei et à la mise en conformité avec ceux-ci lors de réunions bimensuelles de la Commission mixte d'observateurs militaires, présidée par le commandant de la Force

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.2 Fonctionnement du service de police d'Abyei conformément à l'Accord du 20 juin

1.2.1 Déploiement dans toute la zone d'officiers du service de police d'Abyei possédant tous les moyens nécessaires pour mener des opérations de police de base

1.2.2 Tous les cas signalés de conflit localisé, y compris des contentieux fonciers ou les différends relatifs à la migration, sont traités pacifiquement par le service de police d'Abyei, avec l'appui de l'Administration de la zone d'Abyei et du Comité mixte de contrôle d'Abyei.

Produits

- Conseils sur la composition, la structure et l'organisation du service de police d'Abyei et la mise en place de structures de police de base lors de 6 réunions avec le Comité mixte de contrôle d'Abyei et l'Administration de la zone d'Abyei
- Appui pour la sélection et le recrutement de 250 officiers en coordination avec le Comité mixte de contrôle d'Abyei
- Organisation de 25 stages de formation de formateurs dans les domaines de l'élaboration, de l'organisation et de l'évaluation de programmes de formation mettant notamment l'accent sur les compétences de police de base, l'ordre public, les capacités de commandement, les droits de l'homme et l'équité entre les sexes, dans le but d'établir une force de police à Abyei
- Formation de 250 officiers dans les domaines des fonctions de police essentielles, des questions de supervision et de commandement, de la police de proximité, des enquêtes, des droits de l'homme, du maintien de l'ordre et de l'équité entre les sexes
- Conduite de 7 patrouilles mixtes de police par semaine avec le service de police d'Abyei dans les zones prioritaires d'Abyei et d'Agok
- Élaboration de 4 plans opérationnels, y compris des procédures et des orientations pour traiter les questions relatives : a) à la migration et aux populations nomades; b) au vol de bétail; c) à la protection des infrastructures pétrolières; et d) à l'équité entre les sexes, en collaboration avec le service de police d'Abyei

Facteurs externes : Toutes les parties respecteront les termes de l'Accord et s'efforceront de mettre en œuvre la résolution 1990 (2011). La FISNUA jouira d'une liberté de mouvement totale.

Tableau 2

Ressources humaines : composante 1, sécurité et gouvernance dans la zone d'Abyei

<i>Catégorie</i>									Total
<i>I. Observateurs militaires</i>									
Effectifs proposés pour 2011/12									135
<i>II. Contingents militaires</i>									
Effectifs proposés pour 2011/12									4 065
<i>III. Police des Nations Unies</i>									
Effectifs proposés pour 2011/12									50
<i>IV. Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>								
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Agent du Service mobile</i>	Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
Bureau du Conseiller principal pour les questions de police	–	–	2	–	1	3	2	–	5
Total proposé	–	–	2	–	1	3	2	–	4 255

^a Comprend les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Bureau du conseiller principal pour les questions de police

40. La composante police, formée de 50 policiers, sera placée sous la responsabilité d'un conseiller principal pour les questions de police (P-5). Il supervisera la formulation et l'application des politiques, programmes et stratégies visant à mettre en œuvre les tâches qui ont été confiées à la composante. Le conseiller principal pour les questions de police dispensera des conseils au Chef de la Mission sur toutes les questions relatives aux fonctions de police. Il donnera des conseils techniques au Comité mixte de contrôle d'Abyei qui est chargé de surveiller et de promouvoir la sécurité et la stabilité, et de prodiguer des conseils sur le renforcement des capacités du service de police d'Abyei. Il bénéficiera de l'aide d'un coordonnateur de la réforme et de la restructuration (P-4), chargé d'apporter au service de police d'Abyei une aide concernant la réforme et la restructuration. Il sera notamment chargé d'assurer la coordination avec les hauts responsables du service de police d'Abyei et d'autres responsables nationaux et de gérer les projets de renforcement des capacités en vue d'appuyer la création d'un service de police responsable et réactif. Un assistant administratif (agent du Service mobile) fournira un appui administratif et logistique à la composante police. Deux assistants aux services linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national) fourniront une assistance linguistique et assisteront la composante police dans ses relations quotidiennes avec les autorités locales, ses homologues locaux et la population locale.

Composante 2 : appui

41. Pendant l'exercice budgétaire, la composante fournira des services logistiques, administratifs et techniques performants pour appuyer l'exécution du mandat de la FISNUA, à savoir : gestion du personnel, entretien et construction de bureaux et de logements, services informatiques, opérations de transport aérien et de surface, services médicaux, gestion du matériel, services assurés dans les camps, opérations d'approvisionnement et de reconstitution des stocks, et services de sécurité.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.1 Fourniture d'un appui logistique, administratif et de services de sécurité performants à la mission

2.1.1 100 % du personnel recruté sur le plan national sera recruté avant la fin de la période 2011/12.

2.1.2 Rénovation et construction de bâtiments en dur ou en parois souples pour le quartier général et les services médicaux destinés aux membres du personnel de la mission

Produits

Personnel militaire, de police et civil

- Déploiement, rotation et retour d'une force composée en moyenne de 2 439 militaires et officiers d'état-major, 80 observateurs militaires et 38 officiers de la Police des Nations Unies
- Vérification, surveillance et inspection du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien autonome destiné aux militaires et aux membres de la police
- Stockage et distribution de 130 000 tonnes de rations, 45 tonnes de rations de combat et 100 350 litres d'eau pour les militaires basés dans 3 cantonnements

- Administration de 125 membres du personnel civil en moyenne, dont 78 recrutés sur le plan international, 34 recrutés sur le plan national et 13 Volontaires des Nations Unies
- Mise en œuvre d'un programme de bonne conduite et de discipline pour tous les membres du personnel (militaires, policiers et civils), y compris formation, prévention, contrôle et mesures disciplinaires

Installations et infrastructures

- Construction de 3 bases d'opérations
- Entretien des 4 bases existantes
- Fourniture de services d'assainissement, y compris l'évacuation des eaux usées et le ramassage et l'enlèvement des ordures, dans tous les sites
- Exploitation et entretien, dans 12 sites, de 14 stations d'épuration des eaux appartenant aux Nations Unies et d'une autre appartenant aux contingents
- Exploitation et entretien, dans 12 sites, de 24 stations de traitement des eaux appartenant aux Nations Unies
- Exploitation et entretien, dans 12 sites, de 44 groupes électrogènes appartenant aux Nations Unies et aux contingents
- Stockage et distribution de 5,4 millions de litres de gazole, d'huile et de lubrifiant destinés aux groupes électrogènes
- Entretien et rénovation de 155 km de route entre Agok, Abyei et Diffra et d'autres bases d'opérations de la mission
- Entretien et réparation de 12 aires d'atterrissage pour hélicoptère dans 12 sites et de 2 aérodromes dans 2 sites

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 230 véhicules appartenant aux Nations Unies et 580 véhicules appartenant aux contingents dans 2 ateliers fixes desservant 2 sites et 4 ateliers mobiles desservant les 10 autres
- Fourniture de 1,8 million de litres de gazole, d'huile et de lubrifiant destinés aux transports terrestres

Transports aériens

- Exploitation et entretien d'un avion et de 5 hélicoptères, dont 2 appareils militaires
- Fourniture de 2,3 millions de litres de gazole, d'huile et de lubrifiant destinés aux opérations aériennes

Communications

- Services d'appui et d'entretien relatifs à un réseau à satellites doté de 4 stations terriennes centrales dans 2 sites, afin d'assurer les communications par téléphone, télécopie et vidéo et la transmission de données
- Services d'appui et d'entretien relatifs à trois centraux téléphoniques et 10 liaisons hertziennes
- Services d'appui et d'entretien relatifs aux installations et au matériel nécessaires au fonctionnement d'un réseau radio à haute fréquence et 2 réseaux radio à très haute fréquence composés de 12 répéteurs et émetteurs

Informatique

- Services d'appui et d'entretien relatifs à 5 serveurs, 100 ordinateurs de bureau, 60 ordinateurs portables, 50 imprimantes et 32 expéditeurs numériques
- Services d'appui et d'entretien relatifs à 13 réseaux locaux et 4 réseaux longue portée utilisés par 500 personnes dans 13 sites et à 5 réseaux sans fil dans 2 sites

Services médicaux

- Fonctionnement et entretien d'une unité médicale de niveau I appartenant aux Nations Unies et contrôle de 6 unités médicales de niveau I appartenant aux contingents et capables de se diviser en 12 équipes médicales de l'avant, d'un hôpital de niveau II appartenant aux contingents et d'une équipe d'évacuation sanitaire aérienne, répartis sur 13 sites et destinés à l'ensemble du personnel de la mission et là où d'autres organismes des Nations Unies sont présents, à leur personnel et à la population locale, en cas d'urgence
- Entretien des installations servant aux évacuations par voie terrestre ou aérienne pour tous les sites des Nations Unies, y compris les hôpitaux de niveau III situés en Ouganda, en Éthiopie et au Soudan
- Fonctionnement et entretien de centres offrant à l'ensemble du personnel de la mission des services facultatifs et confidentiels de dépistage du VIH et des conseils en la matière
- Exécution d'un programme de sensibilisation au VIH, notamment par l'échange d'informations entre collègues, à l'intention de l'ensemble du personnel de la mission

Sécurité

- Prestation de services de sécurité assurés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans toute la zone de la mission, y compris le contrôle de l'accès aux locaux et le contrôle des personnes, tenue à jour quotidienne des dossiers du personnel et évaluation des risques de sécurité en tant que de besoin
- Évaluation des risques de sécurité à l'échelle de la mission, y compris au moyen d'enquêtes de sécurité menées dans 13 sites
- Organisation de 18 séances d'information sur la sécurité et les plans d'urgence à l'intention de l'ensemble du personnel de la mission, et initiation aux questions de sécurité et exercices d'évacuation incendie pour toutes les nouvelles recrues

Facteurs externes : Les déplacements du personnel et le déploiement des ressources opérationnelles ne sont pas interrompus; les fournisseurs et les sous-traitants fournissent les biens et les services prévus conformément aux marchés conclus.

Tableau 3

Ressources humaines : composante 2, appui

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/ P-1	Service mobile	Total partiel			
Bureau du Chef de l'appui à la mission	–	1	2	4	5	12	1	2	15
Bureau du Chef des services administratifs	–	–	1	–	1	2	1	–	3
Services administratifs	–	–	3	2	6	11	5	–	16
Bureau du Chef des services d'appui intégrés	–	–	2	–	1	3	1	–	4
Services d'appui intégrés	–	–	6	6	30	42	39	18	99
Section de la sûreté et de la sécurité	–	–	1	–	8	9	7	–	16
Total des postes proposés	–	1	15	12	51	79	54	20	153

^a Y compris les administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Bureau du Chef de l'appui à la mission

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile				
Bureau du Chef de l'appui à la mission	–	1	1	1	1	4	1	–	5
Groupe du budget	–	–	1	–	1	2	–	1	3
Groupe de la gestion des contrats	–	–	–	1	1	2	–	1	3
Groupe de la sécurité aérienne	–	–	–	1	–	1	–	–	1
Groupe de la Commission d'enquête et des réclamations	–	–	–	1	2	3	–	–	3
Total des postes proposés	–	1	2	4	5	12	1	2	15

^a Y compris les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

42. Le Chef de l'appui à la mission (D-1), basé à Abyei, sera comptable envers le Chef de mission de la gestion efficace des ressources humaines, financières et physiques de la FISNUA. Il mettra en place des mesures de contrôle conformes aux règles, règlements, politiques et pratiques de l'Organisation afin d'assurer une gestion efficace et rationnelle des ressources et planifiera, dirigera et évaluera la prestation des services d'appui logistique et administratif au sein de la mission de manière à ce que celle-ci puisse s'acquitter de son mandat. Il veillera à l'intégration effective des capacités administratives et logistiques des composantes civile, militaire et de police de la mission.

43. Il sera secondé par deux fonctionnaires d'administration (1 P-4 et 1 P-3) et deux assistants administratifs (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recrutés sur le plan national), tous basés à Abyei. Un fonctionnaire d'administration (P-4) apportera son concours à la planification, l'organisation, l'exécution, la gestion et la supervision des activités de la composante administrative. Il donnera des conseils au Chef de l'appui à la mission et l'aidera à définir et mettre en œuvre des stratégies et orientations en pilotant l'élaboration de stratégies, politiques, procédures, projets et plans d'application. Il analysera les différends qui surviennent au sein de la mission et entre celle-ci et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et le Siège de l'ONU et proposera des solutions pour les régler. Un fonctionnaire d'administration (P-3) aidera le Chef de l'appui à la mission à s'occuper de diverses questions administratives. Il sera chargé d'assurer la liaison administrative avec les chefs de toutes les sections fonctionnelles et d'appui. Il fera également office de coordonnateur de la FISNUA pour les audits, se chargeant d'examiner les consignes relatives à l'établissement des rapports, de faire respecter les délais et d'obtenir des projets de réponse de toutes les composantes de la mission, en tant que de besoin. Il assurera le suivi des questions dont est saisie la commission d'enquête de la FISNUA, veillant à ce que les enquêtes soient menées conformément aux règles et principes applicables et coordonnant la prompte mise en œuvre des recommandations. Les deux assistants administratifs (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux) seront chargés des activités d'appui du Bureau du Chef de l'appui à la mission. Le Groupe du budget, le Groupe de la gestion des contrats, le Groupe de la sécurité aérienne et

le Groupe de la commission d'enquête et des réclamations relèveront directement du Chef de l'appui à la mission.

44. Le Groupe du budget, basé à Entebbe, sera chargé d'établir les projets de budget et les rapports sur l'exécution du budget de la mission et d'assurer le contrôle continu des dépenses. Il sera dirigé par un chef (P-4) secondé par deux assistants (1 agent du Service mobile et 1 Volontaire des Nations Unies).

45. Le Groupe de la gestion des contrats, basé à Entebbe, veillera à ce que les contrats de services et de fournitures soient bien exécutés et que chacune des parties s'acquitte honnêtement de ses obligations. Il comprendra deux fonctionnaires (1 P-3 et 1 agent du Service mobile) et un assistant (Volontaire des Nations Unies).

46. Le spécialiste de la sécurité aérienne (P-3) sera basé à Abyei. Il conseillera le Chef de l'appui à la mission et la direction de celle-ci sur toutes les questions relatives à la sécurité aérienne, mènera des activités de sensibilisation dans ce domaine et veillera à l'application des programmes de la mission en la matière. Il sera également chargé de déterminer les risques qui pèsent sur la sécurité de la navigation aérienne et de participer aux processus visant à les évaluer et les atténuer. Il coordonnera et dispensera des cours de formation à la sécurité aérienne et établira et distribuera des documents sur ce thème.

47. Le Groupe de la commission d'enquête et des réclamations sera basé à Entebbe et comprendra un fonctionnaire des commissions d'enquête (P-3) et deux assistants chargés des réclamations (agents du Service mobile). Le fonctionnaire assurera la liaison avec l'équipe chargée des audits au Siège afin d'échanger des informations et d'obtenir des conseils sur les questions de principe pertinentes. Les assistants s'acquitteront des tâches liées aux réclamations, notamment en fournissant un appui administratif aux présidents du Comité local de contrôle du matériel et du Comité d'examen des réclamations, en examinant les demandes d'indemnisation et en participant aux missions d'évaluation des réclamations (visites d'inspection) dans la zone d'opérations.

Bureau du Chef des services administratifs

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>				<i>Service mobile</i>	Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>		Total
	<i>SGA/SSG D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>				<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
Bureau du Chef des services administratifs	–	–	1	–	1	2	1	–	3
Total des postes proposés	–	–	1	–	1	2	1	–	3

^a Y compris les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

48. Le Chef des services administratifs (P-5), basé à Entebbe, assurera la coordination et la bonne fourniture des services administratifs au personnel et fera office de conseiller principal au Chef de l'appui à la mission sur toutes les questions relatives à la gestion des services administratifs. Il élaborera des politiques, procédures comptables, normes et outils conformes aux politiques et pratiques de l'Organisation et veillera à la bonne gestion des ressources humaines, financières et physiques des sections qui lui sont rattachées. Il sera secondé par deux assistants administratifs (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national).

Services administratifs

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile				
Section des finances	-	-	1	-	2	3	2	-	5
Section des ressources humaines	-	-	1	1	2	4	2	-	6
Section des achats	-	-	1	-	2	3	1	-	4
Section des conseils et des services sociaux à l'intention du personnel	-	-	-	1	-	1	-	-	1
Total des postes proposés	-	-	3	2	6	11	5	-	16

^a Y compris les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

49. La Section des finances sera dirigée par un chef (P-4) secondé par quatre assistants (2 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national). Le Chef, basé à Entebbe, approuvera les dépenses et engagements de dépenses de la FISNUA, tiendra les comptes de la mission et veillera à la bonne application du Règlement financier, des règles de gestion financière et de toute autre instruction pertinente de l'Organisation. Deux assistants basés à Entebbe (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) suivront la situation de trésorerie, établiront les états financiers mensuels et annuels et s'occuperont du paiement des prestations au personnel. Deux assistants (1 agent du Service mobile basé à Entebbe et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national basé à Abyei) tiendront les comptes de la mission, établiront les projections mensuelles de trésorerie et feront office de caissiers en s'occupant du paiement de l'ensemble des militaires, officiers d'état-major, policiers, Volontaires des Nations Unies et agents civils travaillant pour la mission.

50. La Section des ressources humaines comprendra 1 administrateur en chef (civil) du personnel (P-4), 1 fonctionnaire d'administration (P-3), 1 spécialiste des ressources humaines (Service mobile) et 3 assistants chargés des ressources humaines (1 agent du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national). Elle sera basée à Entebbe, à l'exception d'un assistant (agent des services généraux recruté sur le plan national) basé à Abyei, et s'occupera de toutes les questions liées aux ressources humaines, y compris les affectations, le recrutement, les prestations et le contrôle des états de présence, à la fois pour le personnel recruté sur le plan national et pour le personnel recruté sur le plan international. La Section fournira aux cadres et au personnel des conseils et un appui sur les questions de ressources humaines et coordonnera la conception, l'élaboration, l'exécution et l'évaluation de programmes de formation et de perfectionnement à l'intention du personnel civil sur le terrain, notamment en organisant et en menant des activités de perfectionnement, y compris des activités de tutorat et de renforcement des capacités. Le fonctionnaire d'administration (P-3) s'occupera des prestations de tous les officiers d'état-major et agents de la Police des Nations Unies ainsi que du recrutement et des prestations des Volontaires des Nations Unies, en liaison avec le Siège de l'ONU et le bureau de l'Organisation à Bonn. L'assistant (agent des services généraux recruté sur le plan national) examinera les états de présence et les demandes de remboursement et autres prestations des officiers d'état-major et des agents de la police des Nations Unies.

51. La Section des achats, basée à Entebbe, sera dirigée par un chef (P-4) secondé par trois assistants (2 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national). Elle sera chargée d'acheter les biens et services pour le compte de la FISNUA en tenant compte des conditions du marché et de tout autre élément pertinent. Elle fournira au personnel des conseils techniques et pratiques sur les activités d'achat à tous les stades du cycle d'achat, analysera et évaluera les demandes d'achat et s'assurera de la justesse des spécifications techniques.

52. Le Groupe des conseils et des services sociaux à l'intention du personnel, basé à Abyei, comprendra un fonctionnaire (P-3) qui coordonnera la conception, la mise en place, la prestation et l'évaluation des services de conseil à l'intention du personnel civil de la FISNUA. Il évaluera la situation personnelle des membres du personnel qui peinent à s'adapter à l'environnement de la mission ou ont d'autres problèmes de santé mentale. Il coordonnera et supervisera les activités de gestion du stress traumatique et collaborera avec le Service médical pour fournir un ensemble de services (orientation, interventions de soutien à court terme) aux membres du personnel qui souffrent de stress traumatique ou d'autres maladies graves ou chroniques. Il créera un comité des services sociaux chargé de concevoir des programmes visant à améliorer la qualité de vie des membres du personnel qui travaillent dans la zone de la mission.

Services d'appui intégrés

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel Volontaires recruté sur le des Nations plan national^a</i>		Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Services mobile</i>		<i>Unies</i>		
Bureau du Chef des services d'appui intégrés	–	–	2	–	1	3	1	–	4
Nombre total de postes proposés	–	–	2	–	1	3	1	–	4

^a Agents des services généraux.

53. Les services d'appui intégrés joueront un rôle essentiel, consistant à faire en sorte que les ressources soient utilisées à bon escient, de manière rentable, économique et opportune, et qu'elles soient centralisées et intégrées. Ils regrouperont le Bureau du Chef, la Section de la gestion du matériel, la Section des approvisionnements, la Section des communications et de l'informatique, la Section du génie, la Section des services médicaux, le Centre mixte des opérations logistiques et la Section du transport de surface et des transports aériens.
54. Le Bureau du Chef comprendra, à Abyei, le chef des services d'appui intégrés (P-5), un fonctionnaire chargé de la logistique (agent du Service mobile) et un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) et, à Kadugli, un fonctionnaire d'administration (P-4). Le fonctionnaire chargé de la logistique aura pour mission d'organiser, de contrôler, de gérer et de coordonner les opérations d'appui logistique, et de veiller à ce que tous les besoins en la matière soient satisfaits rapidement. Le fonctionnaire d'administration sera chargé de préparer, d'organiser, de mettre en œuvre, de gérer et de superviser les activités de soutien logistique menées à la base de Kadugli et de les coordonner avec celles d'Abyei.

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Total partiel			
Section de la gestion du matériel	–	–	1	–	3	4	3	1	8
Section des approvisionnements	–	–	1	1	5	7	5	1	13
Section des communications et de l'informatique	–	–	1	–	3	4	4	5	13
Section du génie	–	–	1	2	4	7	9	4	20
Section des services médicaux	–	–	1	–	1	2	3	2	7
Centre mixte des opérations logistiques	–	–	1	2	1	4	–	–	4
Section du transport de surface et des transports aériens	–	–	–	1	13	14	15	5	34
Nombre total de postes proposés	–	–	6	6	30	42	39	18	99

^a Administrateurs et agents des services généraux.

55. La Section de la gestion du matériel se trouvera à Abyei. Son chef (P-4) sera chargé d'analyser l'efficacité et de contrôler l'exécution des procédures de contrôle du matériel en vigueur à la FISNUA. Un assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks (agent du Service mobile) l'aidera dans sa tâche et fera en sorte que des dispositifs de suivi garantissent la transparence des opérations. Un inspecteur du matériel appartenant aux contingents (agent du Service mobile) dirigera une équipe et sera chargé de gérer la base de données et de former son équipe durant la phase initiale de la mission. Un assistant à la cession du matériel (agent du Service mobile) sera chargé de sortir des rôles de l'inventaire les biens durables et non durables appartenant aux Nations Unies, ainsi que les déchets dangereux produits par la mission. Un assistant à la réception et à l'inspection (Volontaire des Nations Unies) contrôlera l'équipement reçu. Trois assistants à la gestion du matériel appartenant aux contingents (agents des services généraux recrutés sur le plan national) aideront à l'inspection de ce matériel.
56. La Section des approvisionnements sera dotée des postes suivants. Un chef des approvisionnements (P-4), à Abyei, supervisera les travaux de la Section et organisera périodiquement un examen des politiques, des pratiques et des directives en vigueur, qu'il supervisera, afin de garantir la qualité des méthodes, des normes et des procédures adoptées. À Wau, un fonctionnaire de l'approvisionnement (P-3) sera chargé de fournir en temps voulu aux diverses composantes de la mission, avec un souci de rentabilité, du mobilier et des installations de bureau, du matériel de bureau et d'hébergement, des produits d'hygiène et de nettoyage, de la papeterie, des fournitures de bureau et d'autres fournitures usuelles. À Abyei, un autre fonctionnaire de l'approvisionnement (agent du Service mobile) sera chargé d'organiser et de mettre en œuvre les plans et les concepts d'opérations en vue du ravitaillement de la mission en carburant. Deux assistants à l'approvisionnement (agents du Service mobile), également à Abyei, seront chargés de prévoir et d'assurer l'approvisionnement en rations et de contrôler quotidiennement la qualité des rations. À Kadugli, un assistant à l'approvisionnement (agent du Service mobile) sera chargé de fournir en temps voulu aux diverses composantes de la mission qui se trouvent sur place, avec un souci de rentabilité, du mobilier et des installations de bureau, du matériel de bureau et d'hébergement, des produits d'hygiène et de nettoyage, de la papeterie, des fournitures de bureau et d'autres fournitures usuelles. Un assistant à l'approvisionnement (agent du Service mobile) travaillera de Wau, où la Section de l'approvisionnement sera une unité hébergée au sein de la MINUSS, et un autre (Volontaire des Nations Unies) d'Abyei, où il sera chargé de la réception et du stockage des marchandises, de l'entretien et de la sécurité des stocks, de la sortie

de stock pour les clients, de la supervision des entrepôts et de la garantie de l'approvisionnement. Cinq assistants à l'approvisionnement (agents des services généraux recrutés sur le plan national) travailleront dans les entrepôts d'Abyei (3), de Kadugli (1) et de Wau (1), où ils géreront les stocks de rations, de carburant et de fournitures usuelles.

57. La Section des communications et de l'informatique se tiendra à la disposition de la mission pour l'aider à exécuter son mandat, en installant de nouveaux systèmes de télécommunications ou en développant et modernisant les systèmes existants, et en assurant leur entretien. Le Chef de la Section (P-4), à Abyei, organisera et dirigera tous les grands projets et surveillera l'évolution de la conception, de l'installation et de la mise en service des divers réseaux et systèmes. À Abyei, il y aura quatre assistants informaticiens (1 agent du Service mobile, 1 Volontaire des Nations Unies et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national), trois techniciens des transmissions (2 agents du Service mobile et 1 Volontaire des Nations Unies), deux assistants aux transmissions (agents des services généraux) et un assistant à la gestion des biens et du matériel (Volontaire des Nations Unies). À Kadugli, il y aura un assistant informaticien (Volontaire des Nations Unies) et un technicien des transmissions (Volontaire des Nations Unies).
58. La Section du génie aura un chef (P-4), à Abyei, qui sera responsable de tous les domaines d'intervention de la section, notamment le logement et les bureaux des composantes militaire, police et civile, et la construction de camps d'hébergement destinés aux éléments de la force éthiopienne déployés dans la zone d'Abyei. Il sera chargé de gérer l'ensemble des activités de génie, de gestion et d'entretien des bâtiments au sein de la mission, et d'élaborer et de mettre à jour les études techniques et les plans de construction à long et à moyen terme. Pour établir la FISNUA dans la zone d'Abyei, il faudra y faire construire jusqu'à huit bases opérationnelles de compagnie. Il faudra ensuite assurer dans ces nouvelles bases et dans les quatre existantes des services essentiels (électricité, eau et assainissement) et les services courants de la vie quotidienne (blanchisserie, ablutions, nettoyage, ramassage des ordures, nettoyage des bureaux et des logements, désinfection, entretien des routes, réseau électrique et purification de l'eau). Sous la direction du Chef de la Section du génie, un ingénieur (P-3), à Abyei, examinera la planification, la conception, la construction et l'entretien des installations et des services de la mission; il étudiera et évaluera les descriptifs des projets; il analysera les cahiers des charges et fera des recommandations pour résoudre les problèmes techniques; et il mettra au point des stratégies et des plans de travail visant à coordonner les travaux de génie. Il sera aussi chargé de l'électrotechnique. Un spécialiste de l'information géographique (P-3), à Abyei, sera chargé d'obtenir des renseignements à partir d'images satellitaires et de les intégrer dans une base de données géographiques sur laquelle la FISNUA pourra s'appuyer pour réaliser ses projets de cartographie. Il interprétera les images, analysera les données géospatiales et harmonisera les bases de données géographiques. Deux techniciens du bâtiment (agents du Service mobile), à Abyei, superviseront l'exécution des nouveaux projets (installation de groupes électrogènes, de systèmes d'assainissement, d'évacuation des eaux et d'alimentation en eau, de l'électricité, de la climatisation, d'un système d'élimination des déchets et de dispositifs de sécurité et de lutte contre l'incendie), organiseront et coordonneront les travaux de réparation et d'entretien des bâtiments et installations de la mission, superviseront les chantiers de construction et tous les travaux exécutés par les équipes du bâtiment ou les sous-traitants, assureront l'entretien programmé et préventif de toutes les structures de la mission, fourniront et installeront les équipements collectifs nécessaires et inspecteront périodiquement les chantiers. Un fonctionnaire d'administration (agent du Service mobile) sera chargé du contrôle d'ensemble du budget et de l'administration de la Section. Un assistant à la gestion des biens et du matériel (agent du Service mobile) contrôlera l'inventaire physique des biens en stock afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'erreur dans les données consignées et l'emplacement des biens. Deux assistants du bâtiment (Volontaires des Nations Unies) apporteront leur concours à la construction des nouveaux camps et bureaux et à l'entretien de tous les locaux de la FISNUA. Un technicien (eau et assainissement) (Volontaire des Nations Unies), à

Kadugli, sera chargé d'installer et d'entretenir les systèmes de purification de l'eau et d'évacuation des eaux usées de la mission. Un électricien et technicien (groupes électrogènes) (Volontaire des Nations Unies), à Kadugli, veillera, par des entretiens programmés, au bon fonctionnement de tous les groupes électrogènes et s'assurera que leurs installations sont conformes aux normes de sécurité internationales. Six assistants du bâtiment (agents des services généraux recrutés sur le plan national) aideront à préparer les chantiers de construction et à contrôler l'ensemble des travaux exécutés par les équipes du bâtiment ou les sous-traitants, à Abyei et à Kadugli. Trois assistants à la gestion des biens et du matériel (agents des services généraux recrutés sur le plan national) seront chargés de recevoir et de faire sortir à temps les biens et le matériel, et de mettre à jour le système Galileo.

59. À la Section des services médicaux, à Abyei, les mots d'ordre seront : ponctualité, fiabilité, souci du client, rentabilité et rapidité. La Section comprendra deux composantes : Services médicaux civils et Services médicaux militaires. Le chef du service médical (P-4) sera assisté d'une infirmière-chef (agent du Service mobile), d'une infirmière (Volontaire des Nations Unies), d'un pharmacien (Volontaire des Nations Unies), d'un technicien de laboratoire (agent recruté sur le plan national), d'un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) et d'un conducteur ambulancier (agent des services généraux recruté sur le plan national).
60. Le Centre mixte des opérations logistiques, à Abyei, sera doté des capacités nécessaires pour permettre les déploiements d'effectifs militaires et de police, un appui continu à l'action humanitaire et d'autres activités dans la zone de la mission. Le chef du Centre (P-4) sera assisté d'un spécialiste de la planification logistique (P-3) chargé de préparer les déploiements, les réinstallations, les rapatriements et les activités qui en découlent, et les opérations de reconnaissance, et d'intégrer les questions de logistique dans le plan de la mission. Un spécialiste des opérations logistiques (P-3) coordonnera les opérations logistiques quotidiennes au sein de la mission et avec les organismes des Nations Unies et les autres organisations. Il sera assisté d'un assistant au soutien logistique (agent du Service mobile).
61. Le chef de la Section du transport de surface et des transports aériens [agent du Service mobile (1^{re} classe)], à Abyei, supervisera les activités de transport, de contrôle des mouvements et de l'aviation. Il veillera à ce que les transports de passagers et de marchandises par air et par route soient bien coordonnés et rentables. En raison de l'état du terrain à Abyei pendant la saison des pluies, les transports se font essentiellement par voie aérienne. L'itinéraire de ravitaillement de surface en provenance du sud (Entebbe-Djouda-Wau-Agok-Abyei) est infranchissable depuis le début de la mission, car le pont de Banton a été détruit pendant la guerre. Tant qu'il n'aura pas été réparé, le tronçon Wau-Agok de la route ne pourra pas supporter la circulation fréquente des poids lourds. De même, le tronçon Kadugli-Abyei de l'itinéraire de ravitaillement en provenance du nord (Port-Soudan-Khartoum-El Obeid-Kadugli-Abyei) n'est praticable que pendant la saison sèche. Pendant la saison des pluies, la mission devra compter essentiellement sur le transport aérien pour assurer les ravitaillements, à défaut d'autre solution. La Section s'occupera de tous les types de transport aérien : transport tactique et de marchandises, transport de personnel et évacuation sanitaire primaire et secondaire. La mission devra mettre en place des services quotidiens de transport de passagers et de marchandises légères entre Abyei et Wau (Soudan du Sud). Il faudra également des moyens aériens pour surveiller le retrait des Forces armées soudanaises et de l'Armée populaire de libération du Soudan de la zone d'Abyei.
62. Le Groupe des transports gèrera la flotte de véhicules, les contrats de louage de services et le stock de pièces de rechange. Dirigé par un spécialiste des transports (agent du Service mobile), il comprendra un assistant (transports) (agent du Service mobile) chargé de la gestion de la flotte, un assistant (transports) (agent du Service mobile) chargé des réparations et de l'entretien, un assistant (transports) (Volontaire des Nations Unies) chargé de l'inventaire des véhicules, un assistant (transports) (Volontaire des Nations Unies) chargé de la sécurité routière et des essais sur

route, deux mécaniciens auto (agents des services généraux recrutés sur le plan national), un assistant (transports) (agent des services généraux recruté sur le plan national) chargé des activités administratives et trois chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national). Le Groupe sera basé à Abyei, à l'exception d'un assistant (transports) (agent du Service mobile) chargé de la gestion de la flotte et d'un mécanicien auto (agent des services généraux recruté sur le plan national), qui travailleront à Kadugli.

63. Le Groupe de l'aviation sera dirigé par le chef des transports aériens (P-3), épaulé par deux assistants aux opérations aériennes (agents du Service mobile) qui travailleront dans les terminaux d'Abyei et de Kadugli, un assistant au suivi des vols (agent du Service mobile), deux assistants aux opérations aériennes (agents des services généraux recrutés sur le plan national) chargés de s'occuper de toutes les arrivées et de tous les départs sur le site d'atterrissage, et un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national).
64. Le Groupe du contrôle des mouvements sera dirigé par un agent du Service mobile. Dans le cadre de la mission, de nombreux mouvements aériens et terrestres auront lieu entre Kadugli, Abyei, Agok et Diffra. Pour les besoins des opérations, il faudra communiquer avec les bureaux régionaux, déployer des effectifs militaires et de police et centraliser l'appui logistique fourni aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies qui constituent l'équipe de pays. Par ailleurs, il faudra communiquer avec les autorités soudanaises et sud-soudanaises, notamment le Ministère des finances, le Directeur général des douanes et les directeurs généraux des aéroports et des ports des deux pays, et avec les hauts représentants des pays fournissant des contingents. Le Groupe comprendra trois assistants au contrôle des mouvements (agents du Service mobile), à Abyei, Kadugli et Wau, chargés des mouvements de passagers et de marchandises de la FISNUA, un assistant au contrôle des mouvements (agent du Service mobile), à Abyei, chargé des mouvements du personnel entre Abyei et les grands centres de transports régionaux, trois assistants au contrôle des mouvements (Volontaires des Nations Unies), à Abyei, Kadugli et Wau, un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) et quatre assistants au contrôle des mouvements (agents des services généraux recrutés sur le plan national), à Abyei (2), Kadugli et Wau, chargés de la réservation et de l'organisation des transports de marchandises et de passagers.

Section de la sûreté et de la sécurité

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile				Total partiel
Section de la sûreté et de la sécurité	–	–	1	–	8	9	7	–	16
Nombre total de postes proposés	–	–	1	–	8	9	7	–	16

^a Agents des services généraux.

65. Le conseiller en chef pour la sécurité (P-4) sera, sous l'autorité directe du chef de mission/commandant de la Force, le principal conseiller pour les questions relatives à la sûreté et à la sécurité de l'ensemble du personnel relevant du Système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies dans la zone d'Abyei. Au sein de la Section de la sûreté et de la sécurité, un responsable de la sécurité sur le terrain (agent du Service mobile) supervisera les activités relatives à la sécurité et à la logistique anti-incendie, aux enquêtes et à la formation, et aux cartes d'accès et d'identité. Un second responsable de la sécurité sur le terrain (agent du Service mobile) supervisera quant à lui les activités relatives aux opérations de sécurité, à la

coopération et à la planification en matière de sécurité et à la coordination de la sécurité dans la zone de la mission. Ces deux responsables de la sécurité auront pour supérieur hiérarchique le conseiller en chef pour la sécurité, que l'un d'eux remplacera en son absence.

66. La sécurité et la logistique anti-incendie seront assurées par un responsable de la sécurité (agent du Service mobile) qui sera chargé de la coordination avec les autorités locales et militaires en ce qui concerne les normes de sécurité incendie, l'atténuation des risques d'incendie et les interventions en cas d'incendie. Le titulaire du poste fera des évaluations des risques et des menaces, recommandera des mesures d'atténuation des risques et veillera à leur mise en œuvre, effectuera des inspections de sécurité incendie, élaborera des plans d'évacuation des locaux, y compris des logements, et planifiera et dirigera les exercices d'évacuation en cas d'incendie.

67. Le Groupe des enquêtes et de la formation comptera deux agents de sécurité (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national). Il sera chargé d'enquêter sur toutes les infractions graves dont la victime ou l'auteur présumé fait partie du personnel des Nations Unies, sur les décès ou blessures occasionnés par des incidents, sur les vols, pertes ou dégradations de biens ou de matériel appartenant aux Nations Unies et sur les accidents de la circulation dans lesquels sont impliqués des véhicules ou du personnel des Nations Unies. Il planifiera, élaborera et coordonnera tous les programmes de formation de la Section et devra assurer la formation en matière de sécurité de tous les membres du personnel sur le terrain et, le cas échéant, des personnes à leur charge remplissant les conditions requises.

68. Le Groupe des cartes d'accès et d'identité sera constitué d'un agent (agent du Service mobile) et d'un assistant de sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national, qui délivreront des cartes d'identité des Nations Unies au personnel de terrain (civils, militaires et membres de la Police des Nations Unies) et aux visiteurs et effectueront les contrôles nécessaires. Le Groupe bénéficiera de l'appui du personnel de la composante militaire de la FISNUA en fonction de ses besoins.

69. Le Groupe des opérations de sécurité se composera d'un agent (agent du Service mobile) et de trois assistants de sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national), qui assureront la sécurité quotidienne du personnel et des biens dans la zone de la mission, coordonneront les différentes fonctions de la salle radio, notamment en assurant le fonctionnement du système de communications d'urgence 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, en effectuant des contrôles radio quotidiens, assureront le suivi des convois et des fonctionnaires en déplacement hors du complexe auquel ils sont rattachés, coordonneront les escortes assurées par des militaires de la FISNUA, géreront le système de localisation du personnel et évalueront les conditions de sécurité des logements du personnel.

70. Un agent de sécurité (agent du Service mobile) sera chargé de la planification et de la liaison; il coordonnera les évaluations des risques relatifs à la sécurité de la mission, élaborera les plans de sécurité et autres plans d'intervention et assurera la liaison avec ses homologues de la composante militaire et du pays hôte aux fins de la planification et des interventions d'urgence.

71. La coordination de la sécurité dans la zone de la mission sera assurée par un coordonnateur de zone (agent du Service mobile) et deux assistants de sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national). Le coordonnateur de

zone conseillera le personnel des Nations Unies déployé dans les différents secteurs sur les conditions de sécurité et les risques réels ou potentiels en la matière, concevra, mettra au point et appliquera des mesures de sécurité pour l'ensemble des personnes relevant du Système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, assurera la liaison avec les représentants des forces de sécurité locales et les autres organisations internationales et locales présentes dans la zone de la mission, recueillera, traitera et analysera des informations relatives à la sécurité qu'il communiquera au Centre des opérations de sécurité, et mènera des enquêtes sur les atteintes à la sécurité et les accidents survenus dans la zone.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Dépenses prévues 2011/12</i>
Militaires et personnel de police	
Observateurs militaires	3 364,8
Contingents	80 512,3
Police des Nations Unies	1 600,0
Unités de police constituées	–
Total partiel	85 477,1
Personnel civil	
Personnel recruté sur le plan international	12 577,2
Personnel recruté sur le plan national	693,2
Volontaires des Nations Unies	600,7
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–
Total partiel	13 871,1
Dépenses opérationnelles	
Personnel fourni par des gouvernements	–
Observateurs électoraux civils	–
Consultants	–
Voyages	212,3
Installations et infrastructures	31 080,2
Transports terrestres	5 397,3
Transports aériens	22 856,6
Transports maritimes ou fluviaux	–
Communications	5 769,1
Informatique	1 628,2
Santé	2 031,2
Matériel spécial	1 146,4
Fournitures, services et matériel divers	11 072,4
Projets à effet rapide	150,0
Total partiel	81 343,7
Total brut	180 691,9
Recettes provenant des contributions du personnel	1 363,8
Total net	179 328,1
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–
Total	180 691,9

B. Contributions non budgétisées

72. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice 2011/12 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Accord sur le statut de la mission	–
Contributions volontaires en nature (non budgétisées) ^a	10 156,8
Total	10 156,8

^a Y compris les terrains.

C. Gains d'efficacité

73. Les prévisions de dépenses afférentes aux initiatives visant à réaliser des gains d'efficacité figureront dans le projet de budget pour l'exercice 2012/13.

D. Taux de vacance

74. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2011/12 reposent sur les taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Taux prévu 2011/12</i>
Militaires et personnel de police	
Observateurs militaires	15,0
Contingents	15,0
Police des Nations Unies	15,0
Unités de police constituées	–
Personnel civil	
Personnel recruté sur le plan international	20,0
Personnel recruté sur le plan national	
Administrateurs recrutés sur le plan national	15,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	15,0
Volontaires des Nations Unies	20,0
Emplois de temporaire ^a	
Personnel recruté sur le plan international	–
Personnel recruté sur le plan national	–
Personnel fourni par des gouvernements	–
Observateurs électoraux civils	–

^a Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

75. L'abattement pour délais de déploiement concernant les militaires et le personnel de police et les taux de vacance relatifs au personnel civil appliqués pour établir les prévisions de dépenses pour l'exercice 2011/12 tiennent compte de l'échelonnement du déploiement du personnel civil et militaire.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

76. Les ressources nécessaires pour l'exercice 2011/12, d'un montant total de 27 133 100 dollars, s'établissent, comme suit, sur la base des taux de remboursement standard du matériel majeur (location sans services) et du soutien logistique autonome :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel majeur	
Contingents	16 888,8
Unités de police constituées	–
Total partiel	16 888,8
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	5 290,0
Communications	2 325,5
Santé	1 482,4
Matériel spécial	1 146,4
Total partiel	10 244,3
Total	27 133,1

<i>Coefficients de majoration approuvés pour la mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Coefficients applicables à la zone de la mission			
Milieu extrême	2,6	27 juin 2011	–
Intensité opérationnelle	3,8	27 juin 2011	–
Actes d'hostilité ou abandon forcé	3,3	27 juin 2011	–
B. Coefficients applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport (Éthiopie)	0,00		

F. Formation

77. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2011/12 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	–
Voyages	
Voyages au titre de la formation	31,9
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	2,5
Total	34,4

78. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2011/12 s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Militaires et personnel de police</i>
Formation interne	–	–	–
Formation externe ^a	5	4	2
Total	5	4	2

^a Comprend les cours de formation assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la mission.

79. Une formation sera dispensée au personnel recruté sur le plan international et sur le plan national, ainsi qu'aux militaires et au personnel de police de la FISNUA, afin de renforcer leurs compétences techniques dans les domaines des communications, de l'informatique et de la gestion des ressources humaines.

G. Services de détection des mines et de déminage

80. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage prévues pour l'exercice 2011/12 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel spécial	
Matériel de détection des mines et de déminage	–
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	6 731,9
Fournitures pour la détection des mines et le déminage	–

81. Les mines terrestres ont fait partie intégrante de la guerre civile qui a fait rage au Soudan, entre 1983 et 2005, toutes les parties les ayant largement utilisées pour contrer les attaques ennemies. Ces mines étaient de différents types, anciennes ou modernes; elles étaient fabriquées dans différents pays et ont été plutôt posées en petites quantités dans des zones ou sur des itinéraires d'opérations importants que sous la forme de champs de mines tactiques au sens strict.

82. Durant le conflit, peu d'informations ont été consignées, et celles qui ont été retrouvées sont souvent erronées. L'insécurité qui a régné à Abyei durant la période de l'Accord de paix global a sérieusement limité l'établissement de levés pour la lutte antimines, le déminage et les opérations de sensibilisation au danger des mines, aussi dispose-t-on de très peu de données sur l'étendue de la contamination. Depuis mai 2011, l'ONU a reçu des rapports signalant que de nouvelles mines avaient été posées à Abyei. Le 2 août 2011, quatre soldats du maintien de la paix ont été tués et sept autres blessés dans un accident provoqué par des mines. La délimitation de nouvelles zones dangereuses a grandement limité la liberté de mouvement et compromis le retour des déplacés en toute sécurité. Le Service de la lutte antimines des Nations Unies planifiera, coordonnera et facilitera la mise en œuvre d'opérations de lutte antimines et sera garant de l'assurance qualité, afin de réduire le risque d'accident grave ou mortel occasionné par des mines terrestres ou des restes explosifs de guerre. Son action portera plus spécifiquement sur le déminage et la destruction des mines terrestres et des restes explosifs de guerre, l'établissement de levés des zones dangereuses, la sensibilisation du personnel de l'ONU au danger des mines, la gestion des données, ainsi que la coordination et l'assurance qualité de toutes les opérations de déminage humanitaires.

83. Les ressources demandées au titre des services de détection des mines et de déminage, d'un montant de 6 731 900 dollars, doivent financer le personnel recruté sur le plan international et national (1 387 000 dollars), les contrats pour la vérification des itinéraires et les capacités des équipes d'appui au déminage chargées de procéder aux études techniques, à la neutralisation des explosifs et au déminage ciblé (4 105 400 dollars), les voyages (90 700 dollars), le matériel (264 100 dollars) et les dépenses opérationnelles (386 000 dollars). Le reste se répartit entre les frais d'appui et les frais de gestion de l'UNOPS, qui s'élèvent respectivement à 178 100 dollars et 320 600 dollars.

H. Projets à effet rapide

84. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2011/12 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
1 ^{er} juillet 2011-30 juin 2012 (proposé)	150,0	6

85. La mission sera dans une phase de démarrage au cours du premier cycle budgétaire, une période durant laquelle le personnel est déployé et qui est par conséquent peu propice à l'élaboration, à la gestion et à la mise en œuvre de projets par la mission. Le montant de 150 000 dollars proposé doit financer la mise en œuvre de six projets : trois dans le domaine de l'assistance humanitaire et trois

autres dans les domaines de la réconciliation, de l'information et du règlement des conflits. La mise en œuvre de projets à effet rapide dans la zone d'Abyei créera un climat favorable au démarrage de la mission et sera bénéfique pendant la phase cruciale de consolidation de la paix, au retour des déplacés et durant la saison des migrations. Ces projets, qui prévoient la reconstruction d'écoles et de centres de soins, la remise en état de pompes à eau, la fourniture de matériel et l'organisation de campagnes de formation et de sensibilisation, devraient non seulement contribuer à rétablir la confiance entre les communautés dans la zone d'Abyei, mais aussi à améliorer l'entente mutuelle entre la population locale et le personnel de la FISNUA. Il est prévu que la mission dispose de capacités accrues pour gérer des projets à effet rapide au cours de l'exercice 2012/13.

III. Analyse des ressources nécessaires

86. La terminologie normalisée utilisée dans l'analyse¹ qui suit est définie à l'annexe I B ci-après. Elle est la même que dans les rapports précédents. L'analyse des ressources nécessaires présentées ci-dessous a pour référence une base zéro.

	<i>Prévisions de dépenses</i>
Observateurs militaires	<u>3 364,8</u>

- **Mandat : création de la mission**

87. Les crédits demandés correspondent au déploiement graduel de 135 observateurs militaires, avec un abattement de 15 % pour retard de déploiement. Les prévisions concernent essentiellement les indemnités journalières de subsistance (mission), dont le taux quotidien est passé de 188 dollars pour les 30 premiers jours et 136 dollars pour les jours suivants à 159 et 115 dollars respectivement parce que c'est la Force qui assure l'hébergement (2 944 100 dollars); et les voyages liés au déploiement, évalués aux tarifs commerciaux (301 100 dollars).

	<i>Prévisions de dépenses</i>
Contingents militaires	<u>80 512,3</u>

- **Mandat : création de la mission**

88. Les crédits demandés correspondent au déploiement graduel de 4 065 officiers et hommes de troupes, avec un abattement de 15 % pour délai de déploiement; ils couvrent essentiellement le remboursement du coût des contingents aux pays qui les fournissent (32 442 800 dollars), le coût de l'équipement appartenant aux contingents calculé aux taux applicables (16 888 800 dollars), les rations (10 547 100 dollars) et les frais d'acheminement et de mise en place du matériel appartenant aux contingents (10 097 500 dollars).

¹ Les prévisions de dépenses sont exprimées en milliers de dollars des États-Unis.

*Prévisions de dépenses***Police des Nations Unies**

1 600,0

• Mandat : création de la mission

89. Le crédit demandé correspond au déploiement graduel de 50 fonctionnaires de police civile, avec un abattement de 15 % pour délai de déploiement. Il concerne essentiellement les indemnités journalières de subsistance, dont le taux de 188 dollars pour les 30 premiers jours et 136 dollars pour les jours suivants a été abaissé à 159 et 115 dollars respectivement parce que c'est la Force qui assure l'hébergement (1 398 400 dollars), et les voyages liés au déploiement, calculés aux tarifs commerciaux (111 500 dollars).

*Prévisions de dépenses***Personnel recruté sur le plan international**

12 577,2

• Mandat : création de la mission

90. Les prévisions de dépense correspondent au déploiement graduel de 97 fonctionnaires recrutés sur le plan international, avec un abattement de 20 % pour délai de déploiement. Elles correspondent aux salaires (5 787 400 dollars), aux dépenses communes de personnel (4 657 800 dollars), aux contributions du personnel (1 280 200 dollars), et aux primes de risque versées à tout le personnel international en poste à Abyei, Kadugli et Wau (851 800 dollars).

*Prévisions de dépenses***Personnel recruté sur le plan national**

693,2

• Mandat : création de la mission

91. Le crédit demandé correspond au déploiement graduel de 60 fonctionnaires recrutés sur le plan national, avec un abattement de 15 % pour retard de déploiement. Il concerne essentiellement les salaires (334 000 dollars), les primes de risque versées à tout le personnel recruté sur le plan national à Abyei, Kadugli et Wau (162 100 dollars), et les dépenses communes de personnel (106 800 dollars).

*Prévisions de dépenses***Volontaires des Nations Unies**

600,7

• Mandat : création de la mission

92. Les prévisions correspondent au déploiement graduel de 20 Volontaires des Nations Unies, avec un abattement de 20 % pour retard de déploiement. Les estimations sont établies au taux standard, y compris la prime de risque que reçoivent tous les Volontaires des Nations Unies en poste à Abyei, Kadugli et Wau.

*Prévisions de dépenses***Voyages**

212,3

• Mandat : création de la mission

93. Le crédit demandé correspond à 63 voyages à l'intérieur de la zone de la mission et à destination de diverses réunions et conférences, plus 25 voyages à l'extérieur de la zone de la mission (180 400 dollars), et à certains voyages liés aux activités de formation (31 900 dollars).

*Prévisions de dépenses***Installations et infrastructures**

31 080,2

• Mandat : création de la mission

94. Le crédit demandé concerne essentiellement la construction de trois campements pouvant accueillir 360 personnes chacun, la construction et l'amélioration de la base logistique, la mise en conformité du quartier général d'Abyei avec les normes minimales de sécurité opérationnelle, la construction de huit hélistations, la réparation et l'entretien de 50 kilomètres de route non revêtue, la construction des logements pour le personnel civil et de locaux à usage de bureau, la construction ou la remise en état de pistes d'atterrissage (12 750 000 dollars), les frais de carburants et de lubrifiants, y compris le carburant des groupes électrogènes au taux de 1,29 dollar le litre (11 290 700 dollars), le soutien logistique autonome du matériel appartenant aux contingents (5 290 000 dollars), les services d'entretien, dont mécanique et services généraux (561 400 dollars) et les produits d'entretien (552 800 dollars).

*Prévisions de dépenses***Transports terrestres**

5 397,3

• Mandat : création de la mission

95. Les dépenses concernent essentiellement les carburants et les lubrifiants, calculées au taux de 1,29 dollar le litre de fioul (3 786 800 dollars), l'acquisition de cinq véhicules que l'on ne peut obtenir de la MINUS (523 000 dollars), les pièces détachées (370 900 dollars) et l'acquisition d'un conteneur-atelier et du matériel d'atelier mécanique nécessaire à l'entretien du parc automobile (345 600 dollars).

*Prévisions de dépenses***Transports aériens**

22 856,6

• Mandat : création de la mission

96. Les dépenses envisagées concernent essentiellement l'affrètement et l'exploitation à temps complet de quatre hélicoptères et à temps partiel d'un hélicoptère (12 457 200 dollars), les carburants et lubrifiants, au taux de 1,29 dollar le litre de kérosène (4 459 500 dollars), l'affrètement et l'exploitation d'un avion (3 158 500 dollars), le matériel et l'équipement (camions de pompiers, ensemble de balisage portatif, tour de contrôle mobile, pylônes d'éclairage démontables)

(1 159 500 dollars) et un contrat de gestion conclu avec l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) pour la construction et la rénovation d'un aérodrome et d'une aérogare, la fourniture du matériel et des services au sol nécessaires, l'inspection du terrain et les expertises de garanties et un dispositif de poursuite par satellite (1 076 300 dollars).

Prévisions de dépenses

Communications

5 769,1

• Mandat : création de la mission

97. Les prévisions concernent surtout le soutien logistique autonome du matériel appartenant aux contingents (2 325 500 dollars), les communications commerciales, par exemple la location d'un répéteur, les redevances INMARSAT et les services Internet (1 700 800 dollars), et les services d'appui en matière de communications, y compris la sous-traitance, les services de visioconférence centralisés et un centre de soutien technique pour réseau de grande taille (1 299 400 dollars).

Prévisions de dépenses

Informatique

1 628,2

• Mandat : création de la mission

98. Les ressources permettraient de couvrir surtout des services informatiques, par exemple les dépenses liées au personnel engagé sous contrat, les services informatiques centralisés et une banque de données centralisée (1 282 800 dollars), les frais de licence (197 500 dollars); et les logiciels comme Phone Soft ou Ringmaster, ainsi que les logiciels d'informatique criminelle (112 300 dollars).

Prévisions de dépenses

Santé

2 031,2

• Mandat : création de la mission

99. Les prévisions couvrent le coût du soutien logistique autonome du matériel appartenant aux contingents (1 482 400 dollars), les services médicaux, par exemple les évacuations sanitaires aériennes, les consultations et les hospitalisations (343 100 dollars), et les fournitures comme les sérums, articles médicaux et produits pharmaceutiques (205 700 dollars).

Prévisions de dépenses

Matériel spécial

1 146,4

• Mandat : création de la mission

100. Ces prévisions concernent le soutien logistique autonome du matériel appartenant aux contingents.

*Prévisions de dépenses***Fournitures, services et matériels divers**

11 072,4

• Mandat : création de la mission

101. Les prévisions concernent essentiellement les services de déminage rendus sous le couvert d'un accord passé avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) (6 731 900 dollars), le fret et les dépenses connexes (3 640 700 dollars) et les frais bancaires (500 000 dollars).

*Prévisions de dépenses***Projets à effet rapide**

150,0

• Mandat : création de la mission

102. Ce crédit correspond aux besoins des six projets à effet rapide prévus, comme il est expliqué à la section II.H.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

103. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Force se présentent comme suit :

a) **Création d'un compte spécial pour la Force de sécurité intérimaire des Nations Unies pour Abyei, qui procèdera à la recette et à la dépense des ressources de la Force;**

b) **Ouverture d'un crédit de 180 691 900 dollars pour financer la Mission du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012;**

c) **Inscription au compte spécial de la Force du montant total de 67 013 400 dollars prélevé sur les 482 460 550 dollars mis précédemment en recouvrement en vertu de la résolution 65/257 B à l'intention de la Mission des Nations Unies au Soudan, de la Force et de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud;**

d) **En sus du montant de 67 013 400 dollars inscrit au compte spécial de la Force en vertu de l'alinéa c) ci-dessus, mise en recouvrement d'un montant supplémentaire de 21 389 626 dollars pour le financement de la Force du 1^{er} juillet au 27 décembre 2011;**

e) **Mise en recouvrement du montant de 92 288 874 dollars pour la période allant du 28 décembre 2011 au 30 juin 2012 au taux mensuel de 15 057 658 dollars, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Force.**

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

- **Création de poste** : Proposée lorsqu'on a besoin de ressources supplémentaires qu'il est impossible de prélever sur les effectifs d'autres bureaux et qu'il n'y a pas d'autre moyen d'assurer l'exécution de certaines activités dans la limite des ressources existantes;
- **Réaffectation d'un poste** : Proposée lorsqu'il faut utiliser un poste initialement approuvé pour remplir une fonction donnée à la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, mais sans rapport avec la fonction d'origine. Un poste réaffecté peut changer de lieu ou de bureau, mais il ne change pas de catégorie ni de classe;
- **Transfert d'un poste** : Proposé lorsqu'un poste autorisé peut permettre l'exécution de fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau que celui auquel il est affecté;
- **Reclassement ou déclassement d'un poste** : Proposé lorsqu'il convient de changer un poste autorisé de classe, parce que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont sensiblement changé;
- **Suppression d'un poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire à la réalisation des activités pour lesquelles il avait été initialement approuvé ni à la mise en œuvre d'autres activités prioritaires de la mission;
- **Transformation d'un poste** : Trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'emplois de temporaire en postes : il s'agit de transformer en postes des emplois de temporaire autorisés, financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), parce que les fonctions remplies ont un caractère continu;
 - Transformation de postes occupés par des titulaires de contrat de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer les postes occupés par des titulaires de contrat de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu de certaines fonctions, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
 - Transformation de postes d'agent recruté sur le plan international en postes d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en postes d'agent recruté sur le plan national des postes d'agent recruté sur le plan international approuvés.

B. Terminologie de l'analyse des variations

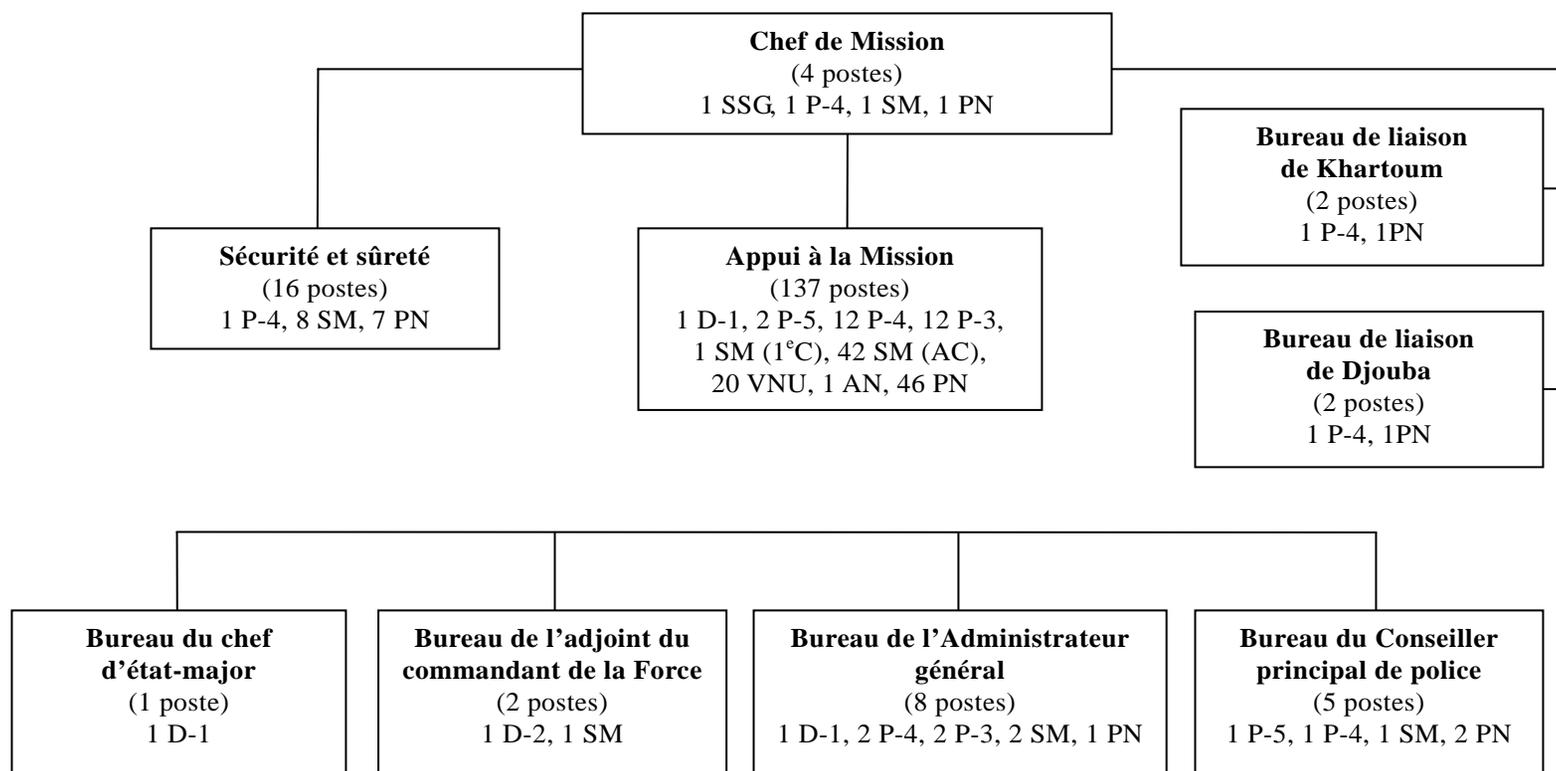
On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion tendant à l'efficacité (par exemple, réaménagement des priorités ou adjonction de produits) et à l'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à la réalisation des produits sans conséquences pour ceux-ci), ou à la solution de problèmes d'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à la réalisation des produits, ou retards de recrutement).

Annexe II

Organigrammes

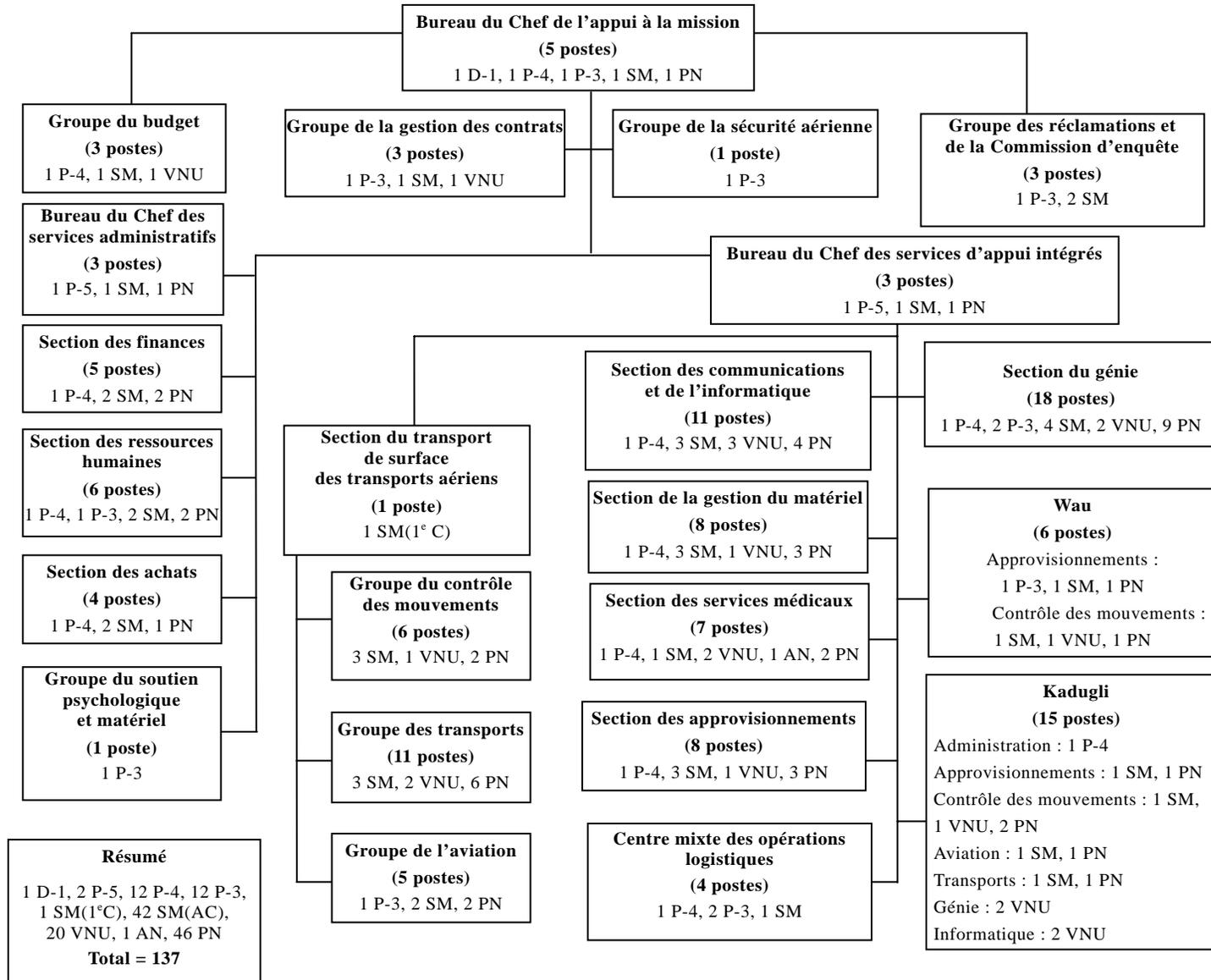
A. Services organiques



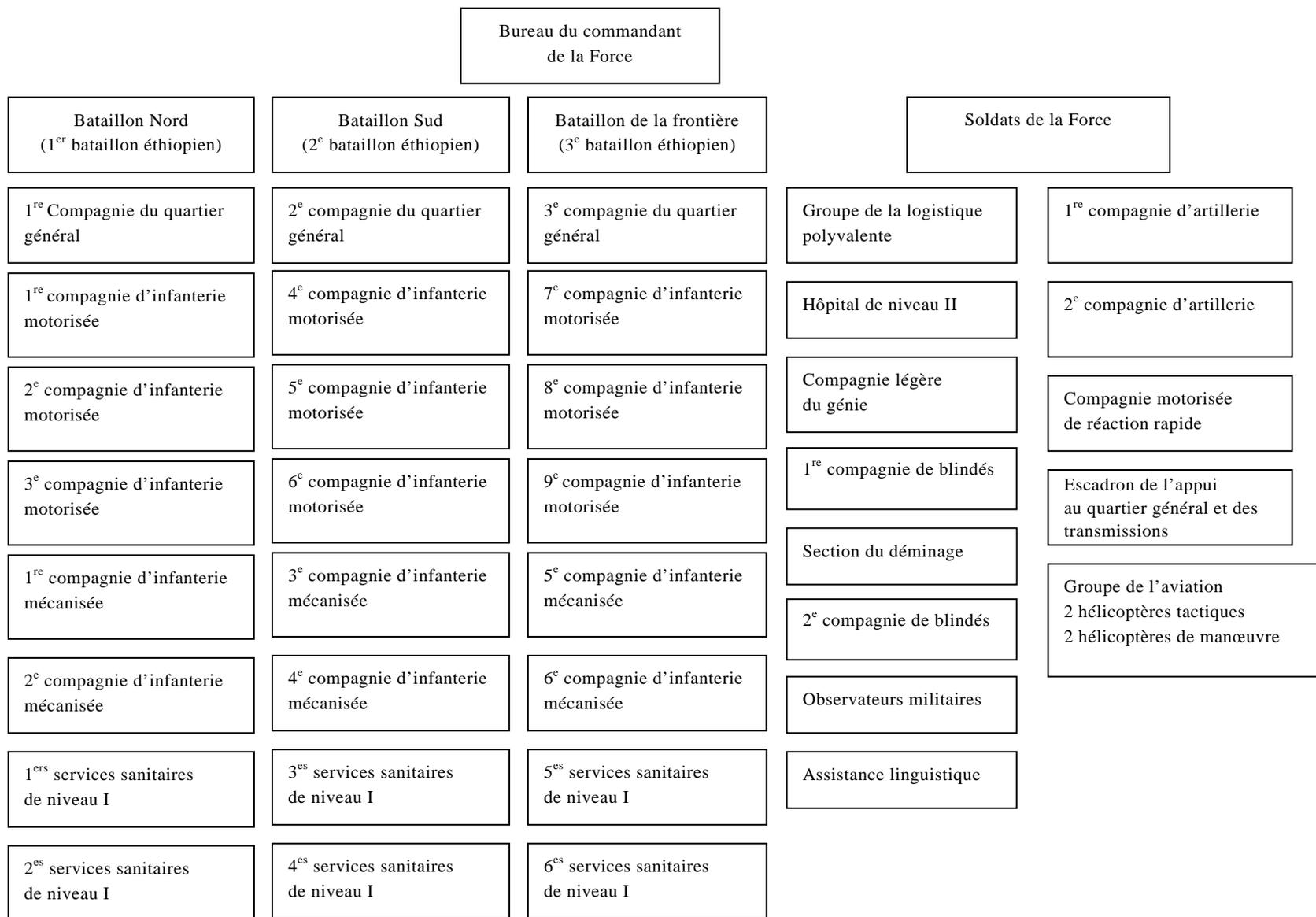
Abréviations : 1°C = 1^{re} classe; AC = Autres classes; AN = administrateur recruté sur le plan national;

PN = personnel recruté sur le plan national; SM = Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies.

B. Services techniques



C. Militaires



Carte

